



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 59760

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la menace de disparition des abeilles. Tout le monde est d'accord sur le rôle premier que jouent les abeilles pour féconder notre environnement végétal. Pourtant, depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année et, en dix ans, 15 000 apiculteurs ont cessé leur activité. Après la pollution, les insecticides, c'est au tour du frelon asiatique de détruire les abeilles. Elle lui demande quelles aides supplémentaires il compte attribuer aux apiculteurs pour les aider à se débarrasser de ce frelon.

Texte de la réponse

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) s'est étendu dans le Sud-Ouest et son expansion est limitée mais continue vers le nord du territoire métropolitain. Sa présence est ainsi avérée en Île-de-France. Cette espèce se nourrit notamment d'insectes et a un comportement de prédation sur les abeilles domestiques, ce qui préoccupe fortement les apiculteurs. Face à cette situation, plusieurs démarches ont été entreprises visant à mieux connaître l'espèce, ses implications dans le contexte du territoire français et à favoriser la prévention et la limitation des impacts. Dans ce cadre, le soutien à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le frelon asiatique, dont la filière apicole, passe par l'amélioration des moyens d'éradication actuels comme le piégeage, la poursuite des études sur des moyens alternatifs de lutte, la recherche et l'intégration des dispositifs de contrôle et de lutte dans une stratégie globale. L'étude menée en 2007 par l'Association de développement apicole d'Aquitaine (ADAAQ) a permis de formuler des préconisations en matière de lutte. Celle-ci est fondée sur le piégeage des fondatrices-femelles sexuées quittant le nid dès la fin de l'hiver pour fonder une nouvelle colonie, ainsi que la destruction des nids. L'étude de l'ADAAQ a été poursuivie et deux préfectures (Dordogne et Lot-et-Garonne) ont programmé des expérimentations de piégeage. Une vigilance particulière est portée à la prévention des conséquences potentielles de cette action sur l'entomofaune. Le bilan des expérimentations menées en 2008 tend à montrer une efficacité limitée du piège conçu. Des adaptations techniques ont donc été envisagées et des opérations de piégeage ont été entreprises localement en 2009. Par ailleurs, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'institut de recherche pour le développement (IRD) sont engagés dans une étude de recherche appliquée de trois ans, lancée en 2008, financée sur le programme apicole communautaire concernant la biologie de l'espèce, ses impacts sur les abeilles et le contrôle des populations. Le suivi de la répartition de l'espèce est également un volet important. Des dispositifs visant à faciliter le signalement des nids et le traitement des informations ont été mis en place dans certains départements. Au niveau national, le MNHN centralise l'ensemble des données qui lui parviennent et établit une carte de progression de l'espèce. Dans son rapport « Pour une filière apicole durable », qui souligne la multiplicité des causes du déclin des abeilles, M. Saddier, député de Haute-Savoie, a établi des préconisations relatives au frelon asiatique, notamment celle de préciser son statut juridique. Le ministère chargé de l'écologie devrait proposer prochainement un projet d'arrêté visant à interdire, en application de l'article L. 411-3 du code de l'environnement, son introduction dans le milieu naturel métropolitain et retenir son statut d'espèce

envahissante. Par ailleurs, une stratégie globale de contrôle et de lutte contre sa prolifération est en cours d'élaboration. Le ministère en charge de l'écologie a lancé une consultation des services de l'État, des organismes scientifiques, des instances d'évaluation et des parties prenantes afin d'initier des programmes expérimentaux sur cette question et de mobiliser les réseaux de scientifiques et d'experts.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59760

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9334

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 75